



# Par Chemins

## SOMMAIRE

### ARTICLES

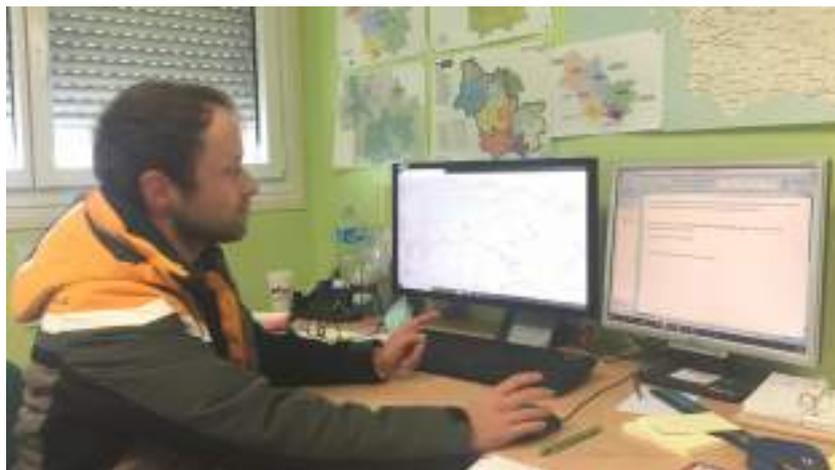
- François, salarié du comité
- Les marcheurs Laurentais
- L attestation d'honorabilité
- Lu dans la presse
- Journal d'un confiné

### En Bref

- Actualité du CDRP41

Octobre 2020  
N° 39

## FRANÇOIS, salarié du comité



**Quand as-tu pris ta fonction au comité ?**

En novembre 2017

**Quel est l'intitulé de ton poste ?**

Agent de développement de la randonnée pédestre

### Peux-tu nous expliquer en quoi consiste ton travail ?

*Il s'agit d'un travail en milieu associatif. J'assiste et je participe aux différentes commissions du comité, ce qui me permet d'avoir une vision globale de l'association et des projets que nous pouvons développer sur le territoire.*

*J'ai un rôle de coordination (aussi bien dans la gestion de projets que dans le fonctionnement de l'association) ainsi qu'un rôle relationnel avec les clubs.*

*C'est un poste assez généraliste: le travail va aussi bien du secrétariat à la gestion de projets.*

*Il y a une partie communication importante « community management » : réseaux sociaux, gestion du site web) ainsi qu'une partie gestion de projets (liée à la CDSI\* et aux autres commissions) qui est à mon sens la plus intéressante dans ce métier.*

*Nous pouvons par exemple citer des projets comme la création de fiches de randonnées sur la communauté de communes du Controis ou encore de récréation du topoguide sur le Perche & le Haut-Vendômois.*

### Quelles compétences sont nécessaires ?

*Premièrement des compétences techniques comme en cartographie (SIG\*\* : QGIS/Mapinfo), en utilisation des GPS ainsi qu'une certaine maîtrise des outils de communication et de PAO\*\*\* (Photoshop, Inkscape, Indesign, etc.).*

*Ensuite, des savoir-être particuliers : adaptation à un nouveau territoire, maîtrise du mille-feuille territorial, partie terrain importante (ou tout au moins de plus en plus importante avec la réalisation de pas à pas, de photos, etc.)*

*J'ai pu d'ores et déjà constater une évolution de*

*mon poste dans le temps. Les anciens salariés ont par exemple créé énormément de sentiers dans le département (moyenne de deux circuits par commune même si certaines communes en sont encore dépourvues).*

*Les outils numériques étant de plus en plus présents dans la société, le travail actuel allie plus communication et gestion de projets: Réalisation de topoguides®, de fiches... dans le but de valoriser l'existant.*

### Des formations particulières ?

*J'ai pu grâce à cet emploi réaliser différentes formations fédérales : Collecteur / Gestionnaire / Aménageur / Publiweb. Je les ai trouvées intéressantes, même si à l'heure actuelle seule la formation d'Aménageur m'est utile. Selon moi il faudrait en effet plus de personnes formées notamment en gestion et en Publiweb pour que notre comité soit opérationnel avec les outils fédéraux.*

*Je trouve également le travail des bénévoles remarquable, beaucoup d'implication dans leur passion et de temps donné au comité,*

### Es-tu satisfait ?

*J'apprécie cet emploi pour le relationnel, le fait de travailler en milieu associatif est enrichissant.*

*Il y a également une certaine liberté d'action dans le travail. Le fait de travailler dans le domaine de la randonnée est un plus car c'est en lien direct avec l'une de mes passions : voyager et marcher (nombreux voyages en Europe du Nord et de l'Est ainsi qu'en montagne).*

\* Commission Départementale Sentiers et Itinéraires

\*\* Système d'Information Géographique

\*\*\* Publication Assistée par Ordinateur



# Les Marcheurs Laurentais

Le club existe depuis 2003 sous cette appellation, année de déclaration de l'association à la Préfecture.



Le club se compose de 70 licenciés, en nombre stable depuis environ 4 ans, sa gestion est réalisée par un Comité Directeur de 10 membres et son Bureau Directeur est composé de 6 élus.

Le club comporte 3 baliseurs, 1 collecteur et 1 Responsable de Secteur (Grand Chambord) mais également 2 membres du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP41). Depuis 2012, nous bénéficions de l'agrément Tourisme de la FFRP avec 2 personnes ayant suivi la formation.

Le club est composé pour 1/3 d'adhérents de la commune de St Laurent Nouan, pour 1/3 d'adhérents de la Communauté de Communes de Grand Chambord et 1/3 d'adhérents externe, sur les départements du 41 et du 45.

Nous organisons chaque mardi matin une sortie sur les communes de nos adhérents (23 communes différentes), ce qui fait notre force de club avec une diversité des sentiers utilisés. Cette sortie hebdomadaire est réalisée en deux groupes de marcheurs, un groupe réalise une marche de 8-10 km et l'autre groupe une marche de 12-15 km.

Le club s'attache à réaliser une partie d'itinéraire commun aux deux groupes afin de garder la convivialité des adhérents de club.

Des sorties ou événements journée, WE ou séjours complètent la vie de notre club. La mise en place de la boîte à idées des sorties, permet au Comité Directeur de définir les choix de sorties.

Le club a bien compris, la nécessité de développer des compétences à travers les stages proposés par le CDRP41, en exemple, les stages suivis en 2019-2020 : PSC1 en partenariat avec les pompiers du 41, Gestion et Encadrement stage dispensé par le CDOS, découverte de la carte IGN, découverte de l'orientation, la cartographie numérique, Animateur Randonnée de Proximité ...

Malgré cette dynamique montrée au quotidien, notre club est vieillissant. Cette année sera une année de découverte de la Marche Nordique, le club ayant reçu de la FFRP, une aide financière dans le cadre du Plan Solidaire de Développement (PSD).

Pascal RENARD Président des Marcheurs Laurentais.  
Contact club : 0630968907 [marcheurslaurentais@gmail.com](mailto:marcheurslaurentais@gmail.com)

## L'attestation d'honorabilité

Jean Lainé

Suite aux révélations de cas de violences sexuelles dans le milieu du sport, la ministre des Sports a souhaité systématiser le contrôle de l'honorabilité des bénévoles dans les associations sportives, grâce à une vérification automatisée mise en place au plus tard le 1er janvier 2021 pour les encadrants bénévoles (l'article L. 212-1 du Code du Sport) et les dirigeants des associations sportives (article L. 322-1).

### Qui est concerné au sein des clubs et comités ?

Tous dirigeants élus (président, vice-président, secrétaire, trésorier et adjoints) en fait le bureau du club ou du comité Plus toute personne exerçant des fonctions d'animation, d'encadrement, d'enseignement d'une manière habituelle ou occasionnelle.

Ceux qui apportent une aide ponctuelle dans l'organisation d'une randonnée dominicale (inscription, ravitaillement, sécurité « traversée de route » ...) ne sont pas soumis à la déclaration et au contrôle.

### Procédure pour le contrôle

Le club ou comité aura l'obligation :

- ➔ de signaler tous les licenciés devant être soumis au contrôle
- ➔ d'informer les licenciés de cette nouvelle procédure qu'ils doivent accepter et s'y soumettre ou refuser et quitter la fonction qui justifie le contrôle d'honorabilité
- ➔ de mettre à jour la fiche personnelle de chacun des licenciés

### Que comprend l'attestation ?

Nom d'usage	Nom de naissance
Premier prénom	Ville de naissance
Département de naissance	Pays de naissance
Date	
Signature précédé de la mention « lu et approuvé »	

**Si vous avez besoin de précisions supplémentaires, n'hésitez pas à joindre le CDRP**





## Neuf baliseurs prêts à veiller sur les chemins de randonnée

Grâce à la formation qu'ils ont reçue, ces neuf baliseurs vont poursuivre l'entretien des sentiers de randonnée et en créer de nouveaux bientôt sur la Communauté d'agglomération Territoires vendômois.

La randonnée a le vent en poupe, elle permet de pratiquer une activité physique modérée et accessible à toute la famille. Elle offre aussi la possibilité de découvrir des petits trésors : chapelles, lavoirs, belles demeures, châteaux mais aussi petits ruisseaux ou étangs qui façonnent les paysages de notre département.

Et la tendance risque de se confirmer avec la crise sanitaire qui incite à privilégier les activités nature et celles qui se déroulent en extérieur. La fréquentation des boucles cyclables du département durant l'été en est bien la preuve.

Randonnées et balades à vélo sont d'ailleurs deux activités préférées par les touristes qui visitent notre département, tout comme par les Loir-et-Chériens qui n'ont jamais fini de visiter le leur tant il regorge de richesses et de jolis coins à visiter.

### Développer l'offre sur le territoire

La Communauté d'agglomération Territoires vendômois est compétente en matière de tourisme et notamment sur le volet des chemins de randonnées. Elle

travaille avec le Conseil départemental afin de développer l'offre sur son territoire, notamment pour les sentiers qui sont inscrits au PDESI (Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Les 10 et 11 septembre, elle organisait une formation à laquelle neuf baliseurs ont pris part. Celle-ci était animée par deux bénévoles du Comité départemental de randonnée et se déroulait sur la commune de Sazsières pour la partie théorique et à Selommes pour la pratique.

### Des hommes de l'ombre

Pierre Brunel, l'un des deux formateurs, explique que les neuf personnes qui ont participé au stage pratiquaient déjà le balisage mais pas de façon officielle et encadrée.

Les baliseurs contribuent à la création de nouveaux sentiers de randonnée mais surtout à l'entretien des existants, ceux que vous pouvez emprunter lors de vos balades. Ce sont eux qui tracent les marquages jaunes, jaune et rouges, ou les rouges et blancs, sur les sentiers de promenade et randonnée (PR), les GR de pays et les GR, sentiers de grande

randonnée. « Le GR est un parcours linéaire, on part d'un point et on arrive à un autre, alors que le GR de pays est plutôt en boucle pour découvrir une région. Les PR sont habituellement tracés à l'échelle d'une commune et représentent entre deux et six heures de marche. »

Pour être baliseur, nul besoin d'être un grand marcheur : « N'importe qui peut faire une formation de baliseur. Les baliseurs participent à l'entretien de l'environnement et des sentiers. »

Claire Granger, maire de Sazsières et vice-présidente en charge du tourisme à Territoires vendômois, explique que « quand on envoie des touristes il faut être sûr que le chemin est en état, qu'il n'y a pas un arbre qui empêche le passage, être sûr que la passerelle est en état. C'est le baliseur qui veille sur les itinéraires et qui peut prévenir la municipalité. »

Le baliseur peut aussi signaler un nouvel hébergeur, un nouveau restaurateur ou une modification du parcours si nécessaire. « Les itinéraires évoluent. »

Pierre Brunel poursuit : « Les gens qui randonnent n'ont pas idée du travail du baliseur. On

ne les rencontre presque jamais. Pourtant si l'on peut suivre un itinéraire il faut avoir à l'idée que c'est grâce à deux petits bonshommes avec de la peinture et des pinceaux qui ont fait des marques. » Les baliseurs sont bénévoles.

### « Un patrimoine naturel sensationnel »

Claire Foucher-Maupetit, maire de Selommes, vice-président de l'agglomération et Conseillère départementale, attache aussi beaucoup d'importance « à la valorisation du patrimoine, du monde agricole. Avec la Covid les gens ont découvert qu'il n'y avait pas besoin d'aller très très loin et qu'il y avait de belles choses à leurs pieds. » « On a tous des chemins sur nos communes, poursuit Claire Granger. Toutes les communes peuvent avoir un projet de randonnée. »

Moins connu du public, le Vendômois offre de belles randonnées. « On a un patrimoine naturel sensationnel, exclame Pierre Brunel. C'est sûr et des pinceaux qui ont fait des marques. » Les baliseurs sont bénévoles. Moins connu du public, le Vendômois offre de belles randonnées. « On a un patrimoine naturel sensationnel, exclame Pierre Brunel. C'est sûr et des pinceaux qui ont fait des marques. » Les baliseurs sont bénévoles. Moins connu du public, le Vendômois offre de belles randonnées. « On a un patrimoine naturel sensationnel, exclame Pierre Brunel. C'est sûr et des pinceaux qui ont fait des marques. » Les baliseurs sont bénévoles.

Laurence RICHER

Articles parus dans *La Renaissance du Loir&Cher*

du 18 Septembre

Organisée par les parents d'élèves de l'école privée d'Herbault, la Randonnée des confitures a bien eu lieu dimanche 13 septembre. Ses quatre parcours ont attiré 375 marcheurs qui ont pu découvrir à quel ressemblait le protocole sanitaire mis en place pour la reprise des randonnées inscrites au calendrier du Comité départemental de randonnées.

Une fois de plus ce protocole est dicté avant tout par le bon sens. Le port de masque est obligatoire à l'inscription et au ravitaillement où il est désormais interdit de se servir soi-même. Les sandwiches étaient préparés par les bénévoles sur place et préemballés, les tartines de confitures servies sur une serviette en papier. Une barrière matérialisée grâce à de la bandeole de chantier permettait de garder les marcheurs à distance de la nourriture et des bénévoles, et toute personne ne respectant les consignes se voyait systématiquement renvoyée à

l'ordre par les organisateurs.

Une fois servis les randonneurs s'éloignaient et pouvaient grignoter leur en-cas et poursuivre leur discussion avant de reprendre leur marche.

De quoi redonner confiance aux randonneurs, ils sont environ 2.000 à être licenciés à la Fédération départementale de

randonnée, ainsi qu'aux marcheurs de dimanche qui pourraient bien être de plus en plus nombreux à pratiquer cette activité estivale.

Laurence RICHER

Vous pouvez retrouver toute les marches de dimanche et les associations sur le site du CDMR : <http://loir-et-cher.randonnee.fr>

## 375 marcheurs à Herbault

Sur les huit randonnées initialement prévues ce dimanche, seulement quatre ont été organisées. Celle d'Herbault en fait partie.



À Herbault le protocole a été parfaitement respecté.

Laurence RICHER



## Semaine du 9 mars :

Le covid-19 étend son ombre mais dans notre Loir-et-Cher, nous sommes encore peu concernés. Nous sortons normalement avec nos clubs mais nous avons déjà limité les poignées de mains et bises depuis quelque temps. Notre vie au quotidien est peu impactée.

Un discours du président est annoncé : quelles vont être les contraintes que nous devons supporter ?

## 13 et 14 mars :

WE du club à St Quentin en Yvelines avec comme thème : Versailles !

Le 12 au soir, nous sommes déjà deux sur place.

Le président annonce que l'heure est grave et que nos hôpitaux risquent d'être débordés. Une partie de la troupe (encore dans le 41) est démobilisée et se décommande.

Le 13 au matin, un groupe réduit retrouve Soizig, notre guide-conférencière préférée, pour une visite de Versailles.

L'après-midi, découverte de la vallée de la Bièvre (pas la nôtre du 41 ... mais à Guyancourt dans le 78 au pied du plateau de Satory) avec deux adhérents du club qui ont longtemps vécu tout près.

Le 14 nous ne pouvons pas visiter le château, fermé à la visite à partir de ce jour. Heureusement ce n'est pas le cas du parc ...

**Ce week-end marque la fin de la vie d'avant !**

## De la mi-mars à la mi-mai :

Le confinement : sorties pour les courses essentielles, randonnées dans un rayon de 1km d'une heure maximum !

Le club annule toutes les randonnées et marches nordiques. Tout un chacun change ses activités : lecture, jardinage, mots-croisés (une page spéciale confinement sur le site du club reprenait, entre autres, les mots croisés d'Alain qui n'ont rien à envier à ceux de verbicrucistes célèbres) ...

Comme la plupart d'entre nous, j'arpente la campagne environnante, muni de mon « bon de sortie » (distances et durées réglementaires parfois légèrement dépassées, mais heureusement que les gendarmes rencontrés lors de l'une d'elles sont compréhensifs, merci à eux !).

La vie de notre comité ne doit pas trop en souffrir : le calendrier des randonnées 2020-2021 est en cours d'élaboration par mail ou courrier. Pour ce dernier, il faut passer chaque semaine au comité pour le relever !

## Après le 11 mai :

Un nouveau discours du président nous annonce que nous allons pouvoir reprendre une vie (presque) normale.

Nous nous retrouvons à quelques-uns, par affinités, pour une marche en forêt : quel plaisir !

Le club annule un séjour prévu en baie de Somme et n'organise toujours pas de randonnées : trop de contraintes. Cependant fin juin, début juillet, deux séances de marche nordique sont proposées sur inscription et une quinzaine de personnes environ répond à l'appel ! Le plaisir de se retrouver est grand.



## Juillet-août :

Je revois les petits-enfants. Là aussi, quel plaisir mais comment faut-il se comporter ? Laissons les approches se faire naturellement. Quelques amis passent : pas d'embrassades, de mains serrées mais quel bonheur de partager un verre ou un repas.

Je n'ai pas fait de randonnée itinérante depuis plusieurs mois, cela me manque ; à quand la prochaine ?

## Septembre :

Nous randonnons avec le club presque normalement. Difficile de respecter les distances quand on ne s'est pas revu depuis des mois. Prenons toutes les précautions pour que ce ne soit pas un répit de courte durée.

## Actualités du CDRP

### évolution de la CDSI

(Commission Départementale des Sentiers et Itinéraires)

**Gilles Garnier** a souhaité mettre fin à ses activités de président de la CDSI, de représentant du CDRP à la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) et de responsable du secteur Val de Cher-Controis.

**Michel Roubalay** et **Jacky Tessier** assurent la présidence de la CDSI,

- ➔ Michel Roubalay représentera le CDRP à la CDESI,
- ➔ Jacky Tessier et André Raynal reprennent le secteur Val de Cher-Controis.

*Un grand merci à Gilles pour l'immense travail qu'il a fait pour le CDRP depuis de nombreuses années et pour l'aide qu'il continue à nous apporter, notamment pour la formation des baliseurs.*

En tant que président de la CRSI (Commission Régionale des Sentiers et Itinéraires), il va pouvoir faire profiter le comité régional de ses compétences et de son expérience.

Nous ne doutons pas qu'il réussisse pleinement dans cette mission.

